

COMMUNE DE LUGNY

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2021

COMPTE RENDU

Département de Saône et Loire

L'an deux mil vingt et un, le seize juin à vingt heures, le conseil municipal, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de LUGNY sous la présidence de M GALÉA, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

**PRÉSENTS :** Messieurs Guy GALEA, Philippe GOURLAND, François ROUGEOT, François GOLLEAU, Joël GAYET, M Patrick POINT, M Franck REDOUTEY, M Patrice MILLOT, et J-C LALANNE.

Mesdames Sarah GOYON, Myriam MARCK, Mme Christine CHEVALIER et Agnès BLANC.

**ABSENTS :** Mme Louise-Marie DRAPIER (pouvoir donné à Mme M.MARCK). M Thomas THEVENARD (pouvoir donné à M G.GALEA).

La séance a été ouverte sous la présidence de M GALÉA, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Mmes Sarah GOYON et Myriam MARCK ont été désignées en qualité de secrétaires de séance par le conseil municipal.

Après avoir adressé en amont un mail aux élus M Le Maire demande le rajout d'une délibération.

Compte tenu des documents adressés via le mail, les élus ont pu avoir une réflexion sur le point à délibérer et acceptent à l'unanimité.

**1) VALIDATION DU DERNIER COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2021**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve par 14 voix pour et une contre, le compte rendu du 07/04/2021.

M F ROUGEOT souhaite recevoir les courriers reçus en mairie adressés aux membres du conseil municipal.

M F ROUGEOT demande à ce que soit précisé dans le compte rendu du précédent conseil municipal du 07/04/2021 que la plainte qu'il a déposée contre Mr Le Maire et un adjoint J Gayet était pour insultes.

M F ROUGEOT demande également que l'on lui fournisse les comptes administratifs.

**2) SUBVENTION ASSOCIATIONS**

Délibération 2021 / 032

M Le Maire de Lugny, donne la parole à M F.GOLLEAU et A.BLANC, afin de dresser la synthèse des demandes de subventions reçues au secrétariat de la mairie. Compte tenu de la crise sanitaire, l'ASSAD ne fera pas de demande cette année.

A ce jour, seulement 4 associations ont déposé leur demande, elles sont ainsi présentées et étudiées par l'assemblée,

Article : 6574 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNEE 2020

TIERS	Montant en Euros
AMICALE LAIQUE ECOLE MARCEL PAGNOL	500,00
LE SOUVENIR FRANÇAIS	40,00
ANACR	40,00
AMICALE DONNEURS DE SANG	200,00
<b>TOTAL SUBVENTIONS en €</b>	<b>780,00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

**3) TARIF CAMION PIZZA**

Délibération 2021 / 033

M Le Maire rappelle qu'un camion à pizzas a été mis en place sur le terrain des Nièvres les mardis à partir de 17h30.

Lors du dernier Conseil il a été délibéré une redevance de 100 €/Trimestre à devoir par la SAS LE MOULIN DES PIZZ', cependant son dirigeant demande aux élus de revoir à la baisse le tarif. En effet, est mis en avant le fait que la structure n'utilise ni électricité ni gaz, elle n'est donc pas un coût pour la commune.

Est donc proposé aux élus que, durant toute la durée de la crise sanitaire et jusqu'à autorisation d'ouverture des restaurants par M Le Président de la République, une redevance d'occupation du domaine public d'un montant de 1 euro symbolique par mois sera facturé à M GROBON. Puis, dès autorisation de l'ouverture des restaurants la redevance passera à 50 €/Trimestre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

**4) ONF**

Délibération 2021 / 034

M Le Maire, présente la proposition faite par l'Agent patrimonial des parcelles proposées à l'inscription ou non à l'état d'assiette 2021. Est donc proposé la vente de chênes, d'hêtres et de châtaigniers d'un montant estimatif de 5 056€. Une fois les frais de l'ONF déduit, resterait approximativement pour la Commune la somme de 3 161 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

### 5) PAH (Pays d'Art et D'Histoire)

M Le Maire, donne lecture d'un mail reçu en mairie concernant le Pays d'art et d'histoire entre Cluny et Tournus (PAH), structure mal connue des 82 communes couvertes par ce dispositif sur le territoire. En effet, chaque commune a la possibilité de se voir offrir en termes d'animations et de soutien aux initiatives locales, un soutien dans le domaine de la connaissance et de la valorisation des patrimoines de toute nature. Afin de mettre à profit ce soutien, des réunions pourraient être mises en place. Il serait donc nécessaire d'avoir un correspondant au sein des élus. M F.GOLLEAU se propose en tant que correspondant.

Les élus soutiennent ce choix.

### 6) TARIF EMPLACEMENT CIMETIERE

Délibération 2021 / 035

M Le Maire, donne la parole à M P.MILLOT afin de faire le point sur les cimetières, notamment les tarifs. Le nouveau règlement des cimetières a été validé lors d'une précédente séance. Des panneaux d'affichages ont été mis en place à l'entrée de chaque cimetière, dans lesquels seront affichés : règlement, le plan, et tarif. Lors d'une réunion de la commission cimetière, les membres ont pu y rencontrer une représentante de la sté Eclat de Pierre, spécialisée dans les espaces funéraires et la gestion des cimetières. Elle a ainsi rappelé qu'un cimetière doit s'auto-suffire et préconise donc la commune à revoir ses tarifs de concessions, tarifs non mis à jour depuis 2016.

M MILLOT propose donc les tarifs suivants :

CONCESSIONS	15 ans	30 ans	50 ans
Tombes (2m <sup>2</sup> )		300,00	450,00
Case Columbarium	350,00	550,00	
Cavurne (1m <sup>2</sup> )		250,00	350,00
Jardin du Souvenir	gratuit		

M F.ROUGEOT intervient et selon lui l'augmentation est trop forte, il conviendrait d'étendre cette augmentation en 2 paliers. M F.GOLLEAU ne trouve pas l'augmentation excessive sachant que sur les communes environnantes, les tarifs proposés sont encore inférieurs.

Mme C.CHEVALIER réagit au fait qu'il n'y ait rien pour jeter le verre à proximité des 2 cimetières. Une poubelle sera installée près de chaque lieu.

Après avoir entendu l'exposé du conseiller dédié à la commission cimetière et les échanges concernant de nouveaux tarifs du cimetière de Lugny, le Conseil Municipal délibère à 14 voix pour et 1 contre.

### 7) CONTRAT SALLE EVENEMENTIELLE M.BROUTCHOUX

Délibération 2021 / 036

M Le Maire, indique à l'assemblée, la nécessité de modifier le contrat de location de la salle événementielle afin d'en améliorer la gestion, et afin de prendre en compte dans le nouveaux contrat les travaux récemment réalisés.

Les dispositions du présent règlement sont prises en application des articles L.2212-2 et suivants du Code général des Collectivités territoriales.

M F.GOLLEAU prend la parole afin de donner lecture du nouveau contrat.

Le contrat de location de la salle événementielle présenté aux élus a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la commune met la dite salle à disposition et de déterminer les conditions dans lesquelles doit être utilisée cette salle.

Dans ce cadre, la municipalité se réserve le droit de refuser une location ou un prêt pour toute manifestation susceptible de troubler l'ordre public. L'on peut également y trouver que la réservation de la salle communale sera gérée par les services de la mairie.

Outre la réglementation de vigueur, est précisé que la salle du haut pourra accueillir 130 personnes maximum et la salle du bas 110. Du côté des décibels, un limiteur de décibels a été installé et porté à 85 décibels maximum. Avec fenêtres fermées, lorsque les 85 décibels sont atteints, de l'extérieur aucun son n'est entendu.

Est précisé également que « fumer » est interdit dans les salles, Mme A.BLANC propose de rajouter le terme « vaporette » dans le paragraphe « fumer ».

M F.ROUGEOT demande à ce que le choix du remboursement de la location de la salle soit délibéré en conseil. Mme

S.GOYON intervient en questionnant sur la nécessité de réunir un conseil afin de débattre de ce sujet. M F.ROUGEOT demande alors à que soit porté sur le règlement, que le choix du remboursement soit émis par le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

### 8) CANTINE SCOLAIRE : NON-VALEURS

Délibération 2021 / 038

M Le Maire informe les élus que Mme la trésorière municipale de Tournus a transmis 1 liste de demande d'admission en non-valeur correspondant à des titres émis sur l'exercice 2020.

Il s'agit de recettes qui n'ont pu être recouvrées malgré les procédures employées. Il convient pour régulariser la situation budgétaire de la commune de les admettre en non-valeur. Le montant de cette régularisation est proposé à 119,82 €

Après concertation, les élus demandent à Mme La Trésorière de continuer ses investigations afin de recouvrer les titres cités de 2020, demandent à la commission scolaire de rencontrer les protagonistes concernés par ces titres afin de recouvrer les créances et

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal rejette la proposition de la Trésorerie par 14 voix pour (le rejet) et une abstention.

## 9) ELECTIONS

M Le Maire rappelle la mise en place des élections des 20 et 27 juin prochain, insiste sur les mesures sanitaires mises en place afin de protéger chaque individu de la COVID-19. Il rappelle également les intervenants mis en place sur le planning « Bureau de vote ».

## 10) EMPLOIS SAISONNIERS

Délibération 2021 / 037

M Le Maire indique aux membres de l'Assemblée qu'aux termes de l'article 3, alinéa 2, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des agents non titulaires, et ainsi conclure des contrats avec eux, pour faire face à un besoin occasionnel et pour une durée maximale de 3 mois, renouvelable une fois à titre exceptionnel.

Le besoin est le suivant : au cours des mois de juillet et d'août, une partie du personnel est en congé et il y a un surplus de travail dans les espaces verts.

De plus, le Conseil Départemental a adressé un courrier en mairie afin d'aider financièrement les collectivités afin de recruter des personnes âgées de 18 à 30 ans, ce qui serait un avantage certain pour la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et autorise M Le Maire à demander la subvention au Conseil Départemental.

## QUESTIONS DIVERSES

- 1) M Le Maire annonce que l'inauguration des nouveaux locaux de la mairie et de la SEVE (salle événementielle Michelle BROUTCHOUX) sera le samedi 10 juillet 2021 à 17h au rez de chaussée de la SEVE sous forme de cocktail. Les invitations ont été adressées aux élus locaux et départementaux. Les administrés sont invités à y participer.
- 2) F REDOUTEY intervient et explique que nous avons été démarchés par une entreprise Rhône service pour la réalisation de calorifugeage des installations de chauffage de la commune dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments. Cette entreprise a isolé les conduits de chauffage dans les deux chaufferies de l'école, dans la chaufferie et le vide sanitaire du bâtiment du notaire, la chaufferie de la mairie et enfin celle des vestiaires de la folie. Un contrôle par une société indépendante sera effectué pour finaliser les travaux et la facture sera réglée par les entreprises françaises qui émettent trop de carbone (tel que TOTAL...). Dans le même principe, une filiale de la poste nous a démarché pour la réalisation d'isolation de nos bâtiments, nous allons étudier la possibilité d'isoler les combles de la gare routière ainsi que l'isolation des rampants du bâtiment de la mairie (isolation sous toiture afin de garder les greniers utilisables)
- 3) M Le Maire indique que le 14 Juillet aura bien lieu cette année. Dépôt de gerbe au Monument aux Morts, retraite aux flambeaux, feux d'artifice, buvette / avec peut-être un DJ.  
Pas d'installation du parquet pour la piste de danse pour respecter les règles sanitaires en vigueur.
- 4) Mme A BLANC nous indique qu'un audit est en cours pour vérifier les dépenses d'électricité avec les secrétaires de mairie pour vérifier les dépenses. Suivront un audit sur les dépenses de carburant et sur la gestion du personnel. Il s'agit de trouver des pistes pour faire des économies.
- 5) M le maire indique à la commission « vie du village » de commencer à faire un point sur la préparation des décorations de Noël. La commission se réunira prochainement.
- 6) Lecture d'une nouvelle lettre de Mme GIROUD adressée au Maire et à ses conseillers et adjoints datée du 06 Juin 2021.
- 7) La question a été posée par M F ROUGEOT sur le fait de pouvoir nettoyer manuellement les lavoirs. La réponse de M le Maire est positive. Elle fait référence à l'incident qui s'est produit au lavoir du Quart Martin, qui est inexcusable (pastille de chlore versée à tort dans le lavoir) M Le Maire indique que le point a été fait avec les employés communaux. Cela ne doit plus se reproduire à l'avenir.
- 8) M GOURLAND prend la parole afin d'exposer aux élus un appel à projet nommé « socle numérique ». En effet, Le Ministère de l'Éducation Nationale, dans le cadre du plan de relance, a fait un Appel à Projets qui consiste à doter chaque établissement scolaire élémentaire d'un « socle numérique de base.  
Nous avons répondu à cet appel et notre dossier a été retenu. Cela représente un investissement de 15 000€ environ subventionnable à 70%. Ce socle numérique se compose d'une Unité Centrale, d'une connexion internet, d'une imprimante pour la direction et la gestion de l'école, d'un tableau interactif, d'un ordinateur portable, d'un vidéo projecteur dans chaque classe élémentaire et d'un équipement mobile mutualisable composé d'une valise de 12 tablettes numériques.  
Cela permettra de changer les vidéo projecteurs de la classe des CE1/CE2 et celle des CM1/CM2. La classe de GS/CP sera équipée d'un vidéo projecteur interactif, d'un tableau blanc, d'un ordinateur portable.

La date du prochain Conseil Municipal est fixée au 21 Juillet 2021.

La séance est levée à 22h30.

Le Maire,  
Guy GALÉA

